



Formation DPC - IVG médicamenteuse Programme

PREMIER JOUR FORMATION : MARDI 13 NOVEMBRE 2018

8h30-8h45 : Accueil

8h45-9h00 : *Dr Coudray Gynécologue Obstétricien, Réseau de Périnatalité*

- Présentation du Réseau de Périnatalité Calvados Manche Orne

9h - 10h : *Dr Asselin PH de l'unité d'orthogénie du service de gynéco-obstétrique et médecine de la reproduction ; Mémoire DUFES Université Toulouse « La demande d'IVG, l'attitude des soignants » (2007)*

- Introduction à la formation et présentation des participants
- Prétest
- L'approche d'une formation : retour des attentes des participants et présentation des objectifs de cette formation

10h -10h30 : *Dr Asselin*

- Données épidémiologiques

10h30-10h45 : Pause

10h45-12h15 : *Dr Asselin*

- Cadre juridique de l'IVG
- La demande d'IVG : une consultation aux multiples enjeux, à inscrire dans le contexte de santé sexuelle* (1ere partie)

12H15-13H45 : Repas

13h45-15h30 : *Dr Asselin, Elisabeth Onnée Sellam sage-femme Réseau de Périnatalité*

- La demande d'IVG : une consultation aux multiples enjeux, à inscrire dans le contexte de santé sexuelle (2eme partie) : dépistage, prise en charge des risques liés à la sexualité : grossesses non programmées, IST, violences...
- Questions / échanges

15h30-15h45 : Pause

15h45-16h45 : *Mylène Denis Conseillère Conjugale au centre de Planification et d'Education Familiale de Caen (CPEF)*

- Présentation de la structure - ressource CPEF
- L'entretien « psycho-social »
- Questions / échanges

16h45-17h : *Retour sur la journée*

DEUXIEME JOUR DE FORMATION : VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018

8h30-8h45 : Accueil

8h45-9h00 : *Dr Asselin*

- Retour sur la première journée

9h00-11h00 : *Dr Asselin , Dr Mazabrard médecin généraliste, Emmanuelle Jidouard sage-femme libérale*

- Les modalités pratiques de l'IVG médicamenteuse en ville : les consultations, les protocoles, les critères d'inclusion-critères d'exclusion
- Mifépristone et Misoprostol : données pharmacologiques, contre-indications
- Effets secondaires et complications
- Questions / échanges

11h00-11h15 : Pause

11h15-11h45 : *Eva Moisdon étudiante sage-femme*

- Présentation du mémoire 2018 « IVG médicamenteuse et évaluation de la douleur »

11h45-12h30: *Dr Pizzoferrato praticien hospitalier CHU Caen*

- Intérêt de l'échographie dans l'IVG médicamenteuse
 - Intérêt pour le diagnostic (grossesse normale /grossesse pathologique)
 - Intérêt pour le suivi et le diagnostic des échecs et complications
- Apport de l'hystérocopie dans le suivi de l'IVG médicamenteuse
- Questions / échanges

12h30-14h : Repas

14h-15h00 : *Dr Asselin*

- Contraception post-IVG
- Questions / échanges

15h00-15h30 : *Atelier pratique*

« Elaboration d'un guide line pour la consultation d'une femme en demande d'IVG médicale à domicile »

- Réflexion individuelle (10 mn)
- Elaboration et rédaction d'un plan en groupe de 3 personnes (20mn)

15h30-15h45 : Pause

15h45-16h15 : *Dr Asselin*

- Restitution « Atelier pratique » par groupe (5mn/groupe)
- Guide line pour la consultation d'une femme en demande d'IVG médicale à domicile

16H15-16h30 : Elisabeth Onnée Sellam, Sage-femme Réseau de Périnatalité.

- La convention et le stage pratique

16h30-17h : Retour sur la formation : évaluation

- Evaluation des connaissances : post-test
- Evaluation de la formation

Coût de la formation :

- 135 euros (prise en charge DPC possible)

Côté pratique :

- Lieu de la formation : 3 rue du Dr Laënnec 14700 Hérouville St Clair
- Le Réseau de Périnatalité prendra en charge les repas du midi

TROISIEME JOUR DE FORMATION MARDI 4 JUIN 2019 DE 17H30 A 19H30

- Réunion Bilan et discussion autour de situations cliniques

** *Définition de la santé sexuelle :« La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et sociétal relié à la sexualité. Elle ne saurait être réduite à l'absence de maladies, de dysfonctions ou d'infirmités.*

*La santé sexuelle exige **une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences plaisantes et sécuritaires, sans coercition, discrimination et violence.** Pour réaliser la santé sexuelle et la maintenir, il faut protéger les droits sexuels de chacun ».*

Définition OMS-2002